



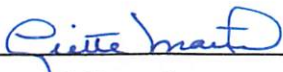
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
RAPPORT FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, seront déposés lors de la séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le 29 juin 2026, à 20 h, à la mezzanine de la salle Guy St-Onge, 2^e étage, située au 6294, rue Principale.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 22^E JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX.



Liette Martel
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim